



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Mise à jour : Centre aquatique du Lac

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 8 février 2022 – La Ville tient à informer ses citoyens qu'une requête introductive d'instance a été déposée par l'entrepreneur général Tisseur, soit la firme ayant remporté l'appel d'offres pour la construction du Centre aquatique du Lac. La poursuite intentée, se chiffrant à 2,5 millions de dollars, vise notamment les délais plus longs que prévu avant le début officiel des travaux. En effet, l'entrepreneur estime avoir été lésé et avoir subi des préjudices financiers en raison du report des travaux de construction qui devaient initialement débuter en juin 2021. À ce jour, la Ville est toujours en attente du financement qui n'a pas encore été obtenu.

Toutes les démarches nécessaires ont été entreprises afin de protéger les intérêts de la Ville. Ainsi le cabinet DHC Avocats, spécialisé en droit municipal, a été mandaté afin de représenter la Ville et le dossier a également été transmis à nos assureurs. En collaboration avec ces derniers, la Ville devra évaluer les différentes options disponibles. Bien évidemment, la séance d'information prévue au courant du mois de février concernant les prochaines étapes de ce projet est présentement suspendue et sera reportée à une date ultérieure. Compte tenu des procédures judiciaires en cours, nous ne serons pas en mesure de fournir davantage de détails sur ce dossier pour le moment. Le maire, François Robillard, tient toutefois à rassurer les citoyens : « Soyez assurés que nous vous tiendrons informés sur l'évolution de la situation et qu'une mise à jour sera faite dès que possible ».

-30-

Karine Paris

Responsable des communications et des relations avec les citoyens

k.paris@vsmsll.ca

450 472-7310, poste 216